



MA Bonneville, la fin d'un calvaire ?

Le 5 juin 2024

L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon apprend que suite à son passage en conseil de discipline national, le chef d'établissement de la MA Bonneville à ce jour en MAD au CP Aiton, a été sanctionné par une mise à la retraite d'office pour l'ensemble de son œuvre à la MA Bonneville.

S'il faut saluer le rôle du DI dans le traitement de ce dossier, on constate quand même certaines légèretés dans le suivi et surtout, la nécessité que tout parte d'une démission d'une collègue officier.

On se souvient avec émotion des nombreuses démissions de surveillants du CP Valence ces dernières années, sans parler de tous les départs du siège de la DISP, aucune conséquence pour les cadres, mais il est vrai que ce sont des DSP.

Voilà donc, concernant Bonneville, qu'une sentence enfin un peu logique est prononcée à l'encontre de celui qui ne sait imputer l'origine des problèmes qu'à l'UFAP. C'est sur que pour lui, le problème, ce sont ceux qui dénoncent depuis des années auprès de 3 directeurs interrégionaux successifs ce qu'il se passe dans son établissement sous sa coupe.

Pour L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon, ce dossier est désormais traité, et notre organisation veillera à ce que tous ceux qui ont accompagné ce triste sire, ne perpétuent pas sa mémoire dans la manière de (dys)fonctionner, ils savent désormais ce qu'il en coûte.

L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon va s'atteler à un autre dossier désormais, tout aussi lourd sinon plus, avec tout autant de victimes et de conséquences dramatiques pour les personnes.

Malheureusement, les cadres dysfonctionnants, ce n'est pas ce qui manque dans notre administration !

Pour l'UR UFAP UNSa Justice de Lyon

Le secrétaire Général

D.VERRIERE

ur.lyon@ufap.fr